

Théorie de l'architecture ou architecture théorique ?

Éléments pour une discussion épistémologique¹

Jean Stillemans

Les cénacles savants et autorisés dans le domaine de l'architecture fourbissent depuis quelques dizaines d'années leurs arguments pour identifier la voie qui mène au domaine où architecture pratique et théorie se conjuguent.

La théorie, une théorie, les théories, sans oublier le *distinguo* entre théorie et doctrine, apparaissent comme autant d'occasions de soutenir la raison sociale de leurs émetteurs. Mais il ressort souvent ceci de ces manœuvres : leur mobile implicite revient à différer la prise réciproque de l'une sur l'autre. Architecture pratique et théorie ne se confondent pas : "oyez, elles relèvent d'expertises spécifiques !"

Qu'une pratique se pense, n'est pas bien sûr, l'exercice exclusif de l'architecture et d'aucuns ont remarqué que l'agir et le penser se distinguent pour aussitôt s'appeler, à la recherche d'une articulation, fût-elle sommaire. Les pages qui viennent, si elles retiendront cette distinction entre l'agir et le penser, les considèrent comme logiquement associés, tenus l'un par l'autre dans une réciprocité qui ne peut se cliver entre un amont et un aval².

De quoi s'agit-il ? Commençons, sans préalables, par une proclamation abrupte qui se tient dans la tradition occidentale :

L'architecture est affaire pragmatique et logique qui répond d'un appel collectif

La tradition, depuis sa souche antique, a considéré que l'architecture exigeait d'être pensée, pour se soustraire à la contingence du moment qui, le plus souvent, est la résultante de rapports de force. La *théorie*, à bien comprendre cette exigence, se doit d'*accompagner* l'architecture, saisie comme pratique logique commandée par la collectivité pour assurer son destin. Il semble, dès lors, que la forme *adjective* convienne à l'exercice : *théorique* est une qualité dont l'architecture, en son poids de sens et d'effets, ne peut manquer. *Théorique* est, ce disant, un prédicat de l'architecture. Cette proposition confine en leurs places sociologiques les exercices gra-

cieux et parfois futiles des savants, car ces productions répondent d'ordinaire à une inversion de l'ordre entre le sujet et le prédicat tel que proposé ici : en l'occurrence, il s'agirait de théorie *architecturale*, étant sous-entendu que la dite théorie pourrait aussi bien être *urbaine*, *économique* ou *paysagère*, se réservant le droit de choisir les attributs qui deviennent ses objets exclusifs au nom de l'autorité que confère la capacité d'intellection.

Il faut énoncer ceci : la différence entre un sujet et son prédicat n'est pas un rapport de subordination – en l'occurrence dont question ici. Il s'agit d'une qualification interne mais impliquante : l'architecture *ne peut que* se doter d'un dispositif *théorique* ou, autre formule, l'architecture n'est rien sans son inévitable versant *théorique*, dans la situation de l'occident. *Théorique* n'est pas un attribut qui pourrait être autre, choisi dans une collection indifférente : l'architecture est rouge, l'architecture est lourde... *Il n'y aura pas d'architecture sauf à être théorique* : voilà ce qui est prédiqué, proclamé ; *dit à l'avance* !³ Réciproquement, un dispositif théorique qui ne prédique pas l'architecture devient pur sujet qui est libre de ses objets ; il les surplombe à tort ou à raison, mais surtout à l'envie. Il s'agit là d'une posture qu'ont empruntée la métaphysique et sa dérivation scientifique. Mais si l'architecture a pu, à l'occasion, recourir à quelques avancées de la métaphysique, elle n'en est pas pour autant tenue par une disposition disciplinaire analogue : elle est productrice d'artefacts et non d'énoncés es vérités !

En contrepartie, muter la théorie en forme adjective n'est pas une décision qui honorerait, sans précautions, le savoir insu des praticiens dont la simple parole tiendrait vertu *théorique*. La fameuse *boîte noire* des architectes n'est, trop souvent, que l'alibi d'un aveuglement de la pensée, autrement dit le déni des dimensions que le langage et les langues portent au sein des cultures. Il s'agit là généralement d'une architecture que leurs auteurs voudraient architecturale, dont la prédication répéterait la supposée substance : l'architecture est architecturale – posture tautologique !

1 - Voir l'article : Jean STILLEMANS, "L'architecture théorique | anthropologique", *Tours et détours pour une théorie de l'architecture*, Presses universitaires de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2017, pp. 235-246.

2 - "La pensée théorétique, le savoir et la critique auxquels on oppose l'activité, ont le même fondement. L'idée de l'infini qui n'est pas à son tour une représentation de l'infini est la source commune de l'activité et de la théorie." Emmanuel LEVINAS, *Totalité et infini*, Editions Martinus Nijhoff, Leiden, 1971, p. 13.

3 - Catherine MALABOU in "La lecture : pierre d'angle defectueuse ou blessure", *La Chambre du milieu. De Hegel aux neurosciences*, Hermann, Paris, 2009 écrit ces lignes : "Les parties d'une proposition (sujet-copule-prédicat) entretiennent une "relation ordinaire" lorsque le sujet est conçu, comme c'est le cas dans la pensée d'entendement, comme une instance "fixe et passive" qui reçoit ses accidents sans les produire, c'est-à-dire sans les former elle-même. Exclure "rigoureusement" cette conception revient à lui substituer une pensée *plastique* selon laquelle le rapport sujet-prédicat est envisagé comme processus d'auto-détermination (*Selbstbestimmung*), comme processus par lequel la substance se donne et reçoit à la fois sa propre forme. Le passage d'une conception à l'autre du sujet à ses accidents est présenté par Hegel comme passage de la proposition prédicative à la proposition spéculative."

Il est commun, dans la tradition occidentale, de considérer que la conduite de l'architecture mérite un appareil théorique

Cet accompagnement prête à discussion. Éviter que l'architecture ne soit une pratique aveugle ; justifier ainsi que des lumières lui soient appliquées est un motif trop court qui se prête à la séparation accusée de la théorie et de la pratique, la première occupant un surplomb qui garantit son autorité sur la seconde. Une telle séparation demeure débitrice d'un platonisme de caricature, où le ciel ne se mélange pas à la boue, qui continue de fourbir l'idéologie où la division sociale tente de se donner bonne raison. Le théoricien (universitaire le cas échéant) éclairerait l'architecte praticien qui lui-même détiendrait le savoir destiné à s'incarner dans la matière du chantier. Ceci est bien connu et il s'avérerait probablement vain d'une fois encore le répéter pour en modifier la tournure.

Nous postulerons *a contrario* que théorie et pratique, au moins dans le champ de l'architecture qui nous occupe ici, se tiennent dans une immanence métonymique. Le lieu où l'exigence *théorique* se déploie, pour l'affirmer lapidairement, c'est la *boue* elle-même : matière de chair, matière de mot, matière de terre ! Quiconque s'est laissé emporter par la *pratique* de l'architecture a pu mesurer que l'émergence des connaissances propres à l'établissement des lieux habités advient avec l'exercice décisif de leurs tracés. Il n'y a pas d'endroit où cette pratique puisse bien s'armer sinon celui où cela résiste et consiste à s'architecturer : le dessin d'architecture. Il en va là, somme toute, de la particulière afférente à la situation générale d'une posture matérialiste, soit celle – c'est un truisme – qui se défie de la superbe des idéalismes.

Pourquoi ce mérite, voire cette exigence d'une architecture théorique ?

Il s'agit, en premier, de *conduire* l'architecture⁴. C'est dire que son art ne semble pas naturellement à disposition. D'autres types d'artefacts que l'architecture, parmi lesquels les objets dits de pure technique ou de purs beaux-arts, ne semblent pas avoir réclamé la mise au point d'une ligne de conduite qui s'attache avec autant de vigueur au *théorique*. La peinture, la sculpture, la rhétorique, la poliorcétique (pour saisir quelques types d'artefacts) ont bien, dans l'Antiquité ou à la Renaissance, suscité des propositions théoriques.

Force est pourtant de constater que ces ouvrages ne se sont pas hissés au plan de corpus qui fassent système, qui disserterent en s'articulant aux discours plus larges – ceux de la philosophie, de la théologie ou des sciences de la nature – pour les associer avec constance à l'action pratique. *A contrario*, tel est le cas de l'architecture. Dès la reconnaissance fondatrice par l'Europe de l'œuvre de Vitruve, l'architecture s'est distinguée des autres productions en plaçant en exergue le champ *théorique*. Au plus tard ! Puisque que beaucoup nous porte à croire que Vitruve ne fut qu'un symptôme d'une disposition *théorique* de l'architecture acquise depuis longue date à l'orient de la méditerranée, dont les traces les plus explicites ne nous sont parvenues que par fragments. La Renaissance inaugure une deuxième fois cette disposition qui court jusqu'à nous ; le traité d'Alberti, le *De re aedificatoria*, en livre la manifestation patente. Rappelons ici que Vitruve n'était pas régulièrement architecte, au sens de l'entendement moderne, mais proche des missions de l'ingénierie militaire, en une époque où ces disciplines ne possédaient pas de contours affranchis. Si Vitruve a maintenu la possibilité de l'architecture *théorique*, il a inauguré dans le même jet la possibilité d'une théorie de l'architecture qui soit disjointe de son exercice : l'apport fondateur de l'ouvrage de Vitruve est donc pour le moins frappé de duplicité, voire d'antinomie structurelle.

En reconnaissant des vertus inaugurales aux traités de Vitruve et de Alberti, le champ *théorique* propre à l'architecture s'est attribué à la fois un départ historiquement situé et une constance anhistorique. C'est depuis ce double trait (émergence historique et dimension anhistorique) que des référents disciplinaires ont été durablement construits à quoi se réfèrent les spéculations qui accompagnent les événements du temps. La discipline des architectes, depuis la Renaissance, s'est obstinément rapportée à des propositions originales – distribuées en multiplicité dans l'histoire – dont elle ne souhaite pas s'émanciper (à l'exception du couvre-feu appliqué par certains pendant l'épisode moderniste). Peu de disciplines, hors la philosophie et quelques *beaux-arts*, connaissent une telle proximité à des ouvrages initiaux qui, au contraire, méritent souvent la relégation au grenier du folklore ancestral. La science moderne, avec sa maîtresse la technique, vit dans un perpétuel ajustement au présent, généralement ignorante de son historicité comme de ses postulats initiaux, ne connaissant d'autre sphère que la communauté des pairs. "La science ne pense pas", disait Heidegger. S'il existe une histoire pour la science, elle est toujours à venir, c'est celle du demain supposé s'épanouir en

4 - Jean BAUDRILLARD, dans son livre *Cool memories*, Editions Galilée, Paris, 1987, a ces mots : "La théorie ne se fonde pas sur les faits acquis, mais sur les événements à venir. Sa valeur n'est pas dans les événements qu'elle éclaire, mais dans l'onde de choc des événements qu'elle préfigure. Elle n'agit pas sur la conscience, mais directement sur le cours des choses, dont elle tire son énergie. Il faut donc bien la distinguer de l'exercice collégial de la philosophie et de tout ce qui s'écrit en fonction de l'histoire des idées."

aval de l'excellence d'aujourd'hui. Citons l'ingénierie qui est l'*art* moderne par excellence, qui intéresse la mise au point rationnelle de certains types d'artefacts et, historiquement, est fille de l'architecture. Elle constitue le lieu où la science et la technique s'engendrent réciproquement. Il ne semble pas nécessaire, pour notre temps, de constituer une théorie de l'ingénierie qui soit la garante voire la condition de son exercice. C'est peut-être l'explication de la dimension particulièrement acéphale de cette discipline dans le monde contemporain. La critique *théorique* de l'ingénierie vient du *dehors* – sous les formes épistémologique, politique ou éthique. Par contraste, nous posons que l'architecture *théorique* intègre en son cœur les champs épistémologique, politique, éthique et technique ; ceci à titre de prémisses qui relèvent néanmoins du constat élémentaire.

Le genre du traité d'architecture

Quelques caractères majeurs permettent de définir le *genre* des traités d'architecture que nous tenons comme instaurateurs de l'architecture *théorique*. Chaque traité n'assure pas avec la même intensité la présence de ces différents traits. Mais il est clair que les éventuelles absences sont des latences qui renvoient à une explicitation disponible ailleurs. Le traité de Vignole (*Regola delli cinque Ordini d'Architettura*) par exemple se concentre sur la mise à portée des praticiens de consignes synthétiques, ramassées en les cinq ordres de colonnes. Les discours susceptibles d'en fonder la justesse sont gommés bien qu'ils dessinent en creux le site même où se développe le traité.

Le traité d'architecture, en généralité, tente de :

1. rejoindre le moment de l'apparition de l'architecture – son origine – et de l'articuler avec le fait générique de l'émergence de l'anthrope ;
2. saisir les enjeux où l'architecture s'est disposée en cette apparition : conditionnée ou conditionnante à l'égard des autres faits structurants de l'anthrope ;
3. saisir les formes matérielles, ainsi que leurs articulations, où elle est apparue initialement et s'est maintenue ;
4. déduire et déployer, à partir de ces traits initiaux, des conduites de l'architecture en la situation *locale* (contemporaine de l'auteur certes, voire en toute éternité) qui soient fidèles aux départs de l'apparition ;
5. reprendre et récapituler les enjeux de l'apparition initiale en une visée qui se divise en : technique, éthique et politique, esthétique (nécessité, commodité, beauté dans les termes d'Alberti).

Le départ est de nature anthropologique ; la finalité se doit d'être conforme au jet de l'origine. C'est une réquisition éthique : la boucle doit être bouclée. Il convient que le travail de l'architecte actualise le bouclage en son propre temps et vérifie chacune de ses articulations.

Le traité est transitoire : il inscrit un mouvement spéculatif interne au paradigme qui est le sien. Comme tel, il est soumis à un devenir historique. Alberti déplace Vitruve, pour être à son tour déplacé par Palladio, lui-même par Scamozzi ; Guarini est déplacé par Vittone...

Si les *Dix livres* de Vitruve inaugurent *de facto* la suite des traités, l'extinction du genre est plus difficile à situer. Une borne extérieure, donc étrangère à la série, est probablement le *Recueil et parallèle des édifices de tout genre, anciens et modernes* de Jean-Nicolas-Louis Durand (1800), élève de Etienne-Louis Boullée, ouvrage héritier du précurseur *Essai pour une histoire de l'architecture* de Fischer von Erlach (1721). L'entreprise consiste à rassembler une multiplicité d'architectures puisées à des sources culturelles variées, les classer par similitudes de destination supposée et les rendre comparables par une mise à l'échelle commune. L'identification anthropologique n'est plus à l'ordre du jour ; une relativité éclectique s'installe ; les visées implicites s'inscrivent dans l'ancien paradigme des traités comme dans un vieux vêtement que l'on porte par habitude. Une exception surprenante apparaît au *xx^e* siècle : les ouvrages de Hans Van der Laan⁵ tranchent dans un siècle *moderne* où les écrits des architectes accumulent les pétitions de principe, où la visée *théorique* s'estompe au profit d'une quête de l'adéquation à *l'air du temps*. Les contributions de l'auteur replacent dans le débat théorique un cercle de questions qui va des fonctions anthropiques aux modes opératoires de formation des habitats.

Questions langagières et artefactuelles

Un (dé)tour par la question du langage et des langues s'impose. Si nous admettons que l'anthrope est l'être parlant, nous ne pouvons que dresser ce constat : le langage en sa structure (cf. Saussure et Jakobson) et en ses produits spécifiques (les langues) ne se construit pas au fil des jours, au présent perpétuel de l'histoire des cultures. L'action des collectivités concrètes sur les faits langagiers est lente et marginale. En tout état de cause, cette action n'atteint pas les structures mêmes du langage et des langues, mais l'écume de leurs incarnations grammaticales et sémantiques.

5 - En particulier : HANS VAN DER LAAN, *L'espace architectonique : quinze leçons sur la disposition de la demeure humaine*, Brill, Leiden, 1989, 245 pages.

Il y aurait en conséquence :

1. *une indestructibilité* des structures du langage,
2. *une très longue durée* des structures des langues et
3. *une longue durée* des incarnations des langues.

C'est au creux de cette *longue durée* des incarnations des langues que l'action des communautés porte une efficacité de transformation. Fait à noter : ces modifications effectives n'ont pas d'auteurs. Nul ne peut se placer en position de créateur de la langue où il habite et, a fortiori, il n'y a pas d'auteur des structures qu'une langue réalise. Les dérives marginales qui transforment les us et coutumes d'un idiome sont anonymes, sans auteur. Une fiction comme celle de la *novlangue* imaginée par George Orwell dans son roman 1984 illustre, à rebours, le péril d'une appropriation de la fabrique idiomatique que chaque culture semble avoir décidé d'éviter.

Si nous envisageons, fut-ce à titre provisoire, une analogie entre les faits langagiers et les faits architecturés, une différence majeure apparaît : l'architecture fait l'objet de procédures décisionnelles, de délibérations, et de mises en place qui sont appropriables par certains groupes sociaux. Sa production n'est pas *automatique*, garantie par des procédures exogènes. Au contraire les directives sont largement endogènes, pilotées par des acteurs divers dont les décisions trouvent légitimité en des protocoles très diversifiés.

L'architecture *axiomatique*, départ d'une architecture *théorique* ?

... ou vice versa ?

Les axiomes, concept de l'occident, n'ont pas de fondement, ils sont *abgrund*. Ils constituent un pari – une exposition risquée – qui ne prend pas appui sur une factualité empirique ou raisonnée d'où il se laisseraient déduire. Les axiomes *coupent*, en un instant *t* quelconque. Il ne s'agit pas d'une fixation originelle, celle d'un zéro absolu, de nature imaginaire, qui rapporterait le cours du temps – et l'égrènement du langage et de la langue – à un point de départ radical. Un tel départ dénierait la structure du langage qui ne connaît ni début ni fin. Le langage est interminable. L'axiome est donc étranger au mythe dont il destitue sciemment l'adhérence imaginaire. L'axiome est froid là où le mythe est chaud !

L'axiomatique euclidienne demeure

exemplaire qui déporte l'empirie et la doxa pour s'instaurer *ex nihilo*. Rappelons-nous la tentative de Husserl pour localiser la coupure d'où la géométrie s'institue⁶. Les postulats d'Euclide sont une référence sur le plan formel : il s'agit d'un cas d'espèce qui est assumé comme tel. Ils fournissent en outre un indicateur historique, car c'est bien du côté de la Grèce qu'est née la disposition axiomatique. Si l'axiomatique est une exposition risquée, une validation est-elle susceptible de s'effectuer *a posteriori* ? Dans le cas de la mathématique c'est la cohérence *non-contradictoire* de l'éventail de théorèmes qui se bâtit sur elle qui valide à rebours les coupures initiales. Aussi longtemps que des théorèmes se déploient sans apories, le risque axiomatique s'avère fécond : "oui, ce pari méritait d'être tenu ; oui, il mérite d'être maintenu !" Mais dans le cas qui nous occupe, c'est-à-dire : une axiomatique dont découle *une production matérielle qui répond à un appel supposé de la collectivité*, qu'en est-il ? À la différence du corps articulé des mathématiques, la productivité d'une axiomatique qui précède la conduite de l'architecture demeure, en droit, difficilement estimable, sauf par parties et ponctuellement : sa pertinence est exposée au temps. Les déploiements ne peuvent être validés sur un plan logique, donc synchrone. Les axiomes ouvrent un destin, pour paraphraser des termes heideggériens, dont seule la collectivité – émettrice de l'appel supposé – pourrait juger la fécondité. Mais qui peut prétendre représenter la collectivité pour évaluer en son nom la fécondité axiomatique ? Si la cohérence mathématique peut-être examinée hors sujet(s), il n'en va pas de même pour les choses de l'architecture. À quoi il faut ajouter que le champ social n'est pas pur et dégagé de toute contingence, à la différence de la mathématique qui s'est donnée les moyens de se soustraire aux aléas du monde commun. Une *conduite* qui se construit sur un fonds axiomatique se frotte à des rapports de force qui contrarient de possibles accomplissements conséquents. L'appartenance spécifique de l'architecture à l'histoire se dessine ici et l'instabilité (paradoxale) où elle se tient.

Sur quels axiomes l'architecture théorique parie-t-elle ?

"La naissance de l'architecture *théorique* est grecque, même si, pour sûr, des signes avant-coureurs se sont manifestés dans les dispositifs culturels dont la Grèce s'est instruite. Les notions de Bien et de Beau sont axiomatiques : elles sur-

6 - Edmund HUSSERL, *L'Origine de la géométrie*, traduction et introduction par Jacques Derrida, Presses Universitaires de France, Paris, 1962.

gissent de nulle part pour être déposées en un lieu absent de la réalité. Pointée en leur nom même, leur autonomie est un trait de distinction radical qui empêche de les confondre avec les effets des prescrits et interdits que toute éthnie pratique. Les axiomes sont laïques, détachés de l'emprise imaginaire du sacré, qu'elle soit animiste ou déiste. Ils subsument le bruissement des interprétations particulières qui saisissent la contingence, ainsi que Platon l'annonce dans la *République* : "le beau lui-même et le bien lui-même et ainsi pour tous qu'alors nous posions comme multiples, les posant à nouveau au contraire selon une idée une de chacun en tant qu'étant une, nous nommons chacun qui est."¹

L'axiome du Beau revient à prononcer : "et si le Beau existait, quels seraient ses effets sur notre situation ?". Ce qui se décompose en trois moments :

1. *prendre occasion de quelques indices latents pour :*
2. *couper et énoncer (risquer) l'existence du Beau et, en conséquence :*
3. *conduire pour les produire les effets de l'existence du Beau.*

Le dispositif reste opératoire aussi longtemps que le corps axiomatique (2/) supporte des effets qui, à rebours, semblent valider le risque engagé. Il est évident que la pièce principale en est la coupure (2/) qui ne s'autorise de rien, sinon d'elle-même et qui trouve prétexte *a posteriori* dans la nature. Ainsi la quasi beauté des cinq jeunes filles choisies par Zeuxis parmi les vierges de Crotone : l'hypothèse que la Beauté existe à bas bruit dans la nature permet au peintre d'en surprendre les indices pour composer une Hélène unique qui annonce l'événement de la Beauté en soi.

Mutatis mutandis, la même articulation vaut pour le Bien.

L'architecture performative

L'axiomatique est par nature *risquée*. La part de risque se réduit à mesure de la productivité effective, soit-elle parcimonieuse ; la part du risque se maintient comme pari – et éventuelle promesse – à la condition d'une productivité minimale.

Pour avancer, la distinction introduite par John Langshaw Austin entre *performatif* et *constatif* est d'un certain secours. Cette distinction s'inscrit à l'horizon de la théorie des actes de langages. Parler, ce n'est pas nécessairement dire le monde en vérité ou en erreur, mais agir le monde, le réaliser : tel est le mode *performatif* selon Austin. Ainsi en va-t-il des énonciations : "Au

nom de la Loi, je vous arrête", "Aime ton prochain comme toi-même" ou encore "Je t'aime" qui assignent le réel aux mots. "De telles phrases ne rendent pas compte de l'état passé ou présent du monde : elles cherchent à agir sur l'état du monde, à le modifier. [...] Les performatifs servent à accomplir des actes, des actes "institutionnels", c'est-à-dire qui n'existent que relativement à une institution humaine. [...] Par opposition aux performatifs, Austin appelle les phrases [...] qui décrivent le réel en termes de vérité ou de fausseté, des constatifs.", écrit Martine Bracops⁷. Un axiome relève bien de l'acte institutionnel : il institue, quoiqu'il en soit du succès de son opération. Cette distinction – *performatif* et *constatif* – poussée dans ses derniers retranchements en vient à involuer ; le constatif s'avère être un sous produit inattendu du performatif. Dire : "Il pleut" revient à dire : "En vérité, je vous le dis – et cette vérité je présume que nous en conviendrons : il pleut." Une proposition *constative* qui prétend dire le vrai à l'égard d'un fait, sans agir sur le monde, n'est-elle pas une pétition de principe, celle-ci portant valeur d'institution ? La différence modale pourrait être conservée en soutenant que le *performatif* tente d'accorder le réel du monde à la proposition, tandis que le *constatif* tente d'accorder la proposition au réel du monde. Voilà qui assurerait la noblesse à l'œuvre de la science, tenue pour l'assomption du constat. Mais la science – la science moderne – suppose, sinon que le monde soit d'essence mathématique à la manière des pythagoriciens, que les mathématiques fournissent l'opérateur ultime de sa description vraie (et partant l'agent de sa transformation). Or les mathématiques s'instituent au droit d'une postulation !

L'acte de langage apporte ceci que les discours ne sont pas là, en premier, pour énoncer l'état du monde. En ce dernier cas une proposition tenterait de coïncider avec un fait supposé "être en soi" au sein d'un monde de nature. Nous nous débattons avec nos langues pour trouver les bons mots. La performance, entendue en sa radicalité d'acte de langage, déclare ceci : le monde ne précède pas le langage ; il est, au contraire, son effet. Un acte locutoire est la condition pour le faire advenir, mais, ce faisant, la performance ne se réduit pas à lancer les (bons) mots pour extraire le monde du néant, elle prescrit les protocoles pour l'agir matériellement, et là les différentes catégories auxquelles nous sommes accoutumés trouvent leurs places : technique, politique, éthique, art, science...

6 - Edmund HUSSERL, *L'Origine de la géométrie*, traduction et introduction par Jacques Derrida, Presses Universitaires de France, Paris, 1962.

7 - Martine BRACOPS, *Introduction à la pragmatique - Les théories fondatrices : actes de langage, pragmatique cognitive, pragmatique intégrée*, De Boeck Université, Paris, Louvain-la-Neuve, 2005, p. 33.

En adoptant les distinctions de Austin, l'architecture *théorique* ne peut que se tenir dans le *performatif*, si du moins nous souhaitons être fidèles au jet de son émergence axiomatique, c'est-à-dire prendre appui sur des départs postulés pour viser à ordonner le monde. Une axiomatique est directement performative : "je risque ceci en pariant sur ses effets, quitte à reformuler plus tard l'axiomatique s'ils s'avèrent stériles". Notons que la réciproque ne se vérifie pas. L'acte performatif n'est pas le compagnon exclusif de la profération axiomatique. Les discours mythiques avec leurs actualisations rituelles procèdent de la performance. Mais l'axiome relève d'une coupure hasardeuse, risquée, tandis que le mythe tente de combler toute posture ouverte. Du côté du mythe, la tendance à boucher l'infinitude structurelle du langage l'emporte, quoiqu'en butte à complications et difficultés : les Guayaki ou les Warlpiri, pour exemples, négocient en permanence avec les assignations requises par la parole des ancêtres pour les déplacer. Du côté de l'axiome, la tendance inquiète à vérifier la pertinence du départ l'emporte : si les performances échouent, le retour à la formule initiale s'impose. Quant à la déclaration d'existence des dieux ou de Dieu, panthéon ou Verbe, elle n'est pas d'avantage axiomatique quand même elle génère des effets performatifs. Les événements ou les paroles produits par des personnes qui se confondent avec l'origine intègrent *ipso facto* une étoffe imaginaire. Leur altérité est réduite, relativisée en instances tierces qui sont de *nature*, fût-ce sous la figure d'un créateur increé unique. L'axiome, lui, congédie la présence pleine et risque une *coupure* sur fond d'absence.

L'architecture *théorique* serait une manière de *couper* pour prendre pied dans la performance de "l'Autre", soit : la déplacer pour l'instituer en un lieu que nous marquons. Les souverains despotiques prétendent répondre des démiurges dont ils partagent l'initiative et la responsabilité : ils tentent d'occuper le lieu de l'Autre, au moins d'y habiter avec l'Autre. Le *théorique* rompt cette imposture pour se placer sous l'autorité d'un acte laïque. C'est à un tel geste, qui n'est pas de nature, auquel Claude Perrault se réfère dans la préface à sa traduction en français du traité de Vitruve : "Car la beauté n'ayant guère d'autre fondement que la fantaisie, qui fait que les choses plaisent selon qu'elles sont conformes à l'idée que chacun a de leur perfection, on a besoin de règles qui forment et rectifient cette Idée : et il est certain que

ces règles sont tellement nécessaires en toutes choses, que si la Nature les refuse à quelques-unes, ainsi qu'elle a fait au langage, aux caractères de l'écriture, aux habits et à tout ce qui dépend du hasard, de la volonté et de l'accoutumance ; il faut que l'institution des hommes en fournisse, et que pour cela on convienne d'une certaine autorité qui tienne lieu de raison positive."

En actant les propositions d'Austin le plus sûrement : il n'y a pas *le* monde que nous pourrions dire en mode constatif et où nous pourrions éventuellement agir sous un prescrit performatif ; il n'y a que le monde que nous déclarons et sur lequel, dans un deuxième temps logique, nous pouvons nous livrer à des constats soumis à l'ouverture performative. L'axiomatique est performative : elle parie quant aux effets qui pourraient se déployer à partir des coupures qu'elle instaure. À l'intérieur du déploiement productif – sous l'autorité des risques pris – une posture seconde constative peut venir prendre place. Il faut bien noter qu'elle est seconde, elle est consé- quente aux énoncés, aux proférations axiomatiques. Cette posture constative qui passe à l'acte, cela s'appelle tout simplement l'analyse. L'analyse – constative – se tient sous le couvert d'une décision axiomatique *risquée*.

L'architecture *théorique*, par conséquence, *ne peut que* se tenir en positions axiomatiques et visées performatives. L'expression *ne peut que* indique sa position risquée. Il n'y a pas d'autres voies que celle d'un jet, d'une coupure, dont les effets sont pariés. Les contingences de la réalité ne forment en rien le corps d'une objection de principe au risque où s'exposent les positions axiomatiques et les visées performatives.